



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



17000236

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

20 -12- 2016

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE Tournai

N° d'entreprise : **0458.207.214**

Dénomination

(en entier) : **MANASOC**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Adresse complète du siège : **DREVE GUSTAVE FACHE 1 - 7700 MOUSCRON**

Objet de l'acte : Démission et nomination gérants

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016

Bureau

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de Madame Sylvie COLOSIMO, représentante permanente de la SPRL GDC, gérante.

Composition de l'assemblée

Sont présents ou représentés les associés indiqués sur la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que 756 parts sociales sont représentées.

La liste de présence est clôturée par les membres du bureau

Exposé du Président

Monsieur le Gérant expose que :

1 - La présente assemblée a pour ordre du jour :

- De démissionner la SPRL GDC, représentée par Sylvie COLOSIMO, de ses fonctions de gérante non statutaire et de sa fonction de représentant permanent;
- De nommer Madame Aurélie DEKEGELEER aux fonctions de gérante non statutaire.

2 - Tous les associés étant présents ou représentés, il ne doit pas être justifié de l'envoi de convocations.

3 - Chaque part sociale donne droit à une voix.

Constataion de la validité de l'assemblée

Tous les faits exposés par M. le gérant sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée.

Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Délibération

L'assemblée aborde l'ordre du jour.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/01/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

1. L'assemblée par un vote spécial et à l'unanimité, décide de démissionner de ses fonctions de gérante non statutaire la SPRL GDC dont le représentant permanent est Madame Sylvie COLOSIMO à dater de ce jour. Décharge lui est donnée pour la durée de son mandat. Il est également décidé de démissionner Madame Sylvie COLOSIMO de sa fonction de représentant permanent de la société à partir de ce jour.

2. L'assemblée par un vote spécial et à l'unanimité, décide de nommer comme gérante non statutaire Madame Aurélie DEKEGELEER née le 01/08/1982 à Mouscron, de nationalité Belge et domiciliée à 1050 Bruxelles, 45/3E rue du Président, à dater de ce jour et pour une durée indéterminée. Son mandat sera exercé à titre gratuit.

La séance est levée à 9 heures 30.

Lecture est donnée du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les associés qui en ont exprimé le désir ont signé.

Aurélie DEKEGELEER
Gérante